

se croirait pas obligé de nous appliquer ce tarif maximum. Il y avait un doute, et l'application du tarif maximum était chose possible. Pourra-t-on refuser de m'approuver, si je dis qu'il était de notre devoir, s'il était possible d'éviter un tel résultat sans sacrifier la dignité ou les intérêts du Canada, d'agir comme nous l'avons fait pour atteindre ce résultat? Dans tous les cas, je déclare au nom du Gouvernement et en présence du peuple canadien, qu'à l'égard des Etats-Unis et de toute autre nation, nous ferons tout ce qu'il est possible de faire pour maintenir avec tous les pays du monde les meilleures relations commerciales tout en protégeant la dignité et les intérêts du Canada.

On nous a dit que si nous faisons certaines concessions, nous écarterions la possibilité de difficultés avec nos voisins; nous détournerions la possibilité de l'application du tarif maximum au Canada. Très bien, notre réponse était facile.

On nous demanda: Ne pourriez-vous pas nous rendre la chose facile en nous faisant quelques concessions? Nous répondîmes: Quelles sont ces concessions? L'honorable député de Simcoe-nord nous a dit, il y a un instant, que nous avons fait une reddition. Qu'avons-nous cédé? Les représentants des Etats-Unis du gouvernement américain nous ont dit: Toutes difficultés seraient aplanies, tout danger serait écarté si vous nous faisiez quelques concessions. Nous avons répondu: Très bien, nous allons faire des concessions si cela doit avoir pour effet de vous rendre plus facile la tâche d'accorder au Canada les avantages du tarif minimum. On nous demanda: Pouvez-vous nous faire une concession sur les figues et les dattes? Nous avons cru que nous pourrions très bien conseiller les dattes et les figues sèches sans faire un trop grand sacrifice de notre dignité, des intérêts canadiens. Pourriez-vous donner aussi les prunes? Eh! bien, nous avons cru que la dignité du Canada n'en souffrirait pas si nous accordions les prunes. On nous demanda si nous accorderions aussi les amandes, les grosses noix, les noix du Brésil, les pécanes et les pistaches de terre décortiquées. Oui, nous avons cru que nous pourrions accorder aussi les pistaches et les noix de toutes sortes? Ensuite, quant aux photographies, aux chromos, aux chromotypes, aux artotypes, aux oléographes, aux peintures, aux dessins, aux tableaux et décalcomanie de toutes espèces, aux gravures, estampes ou leurs épreuves et œuvres d'art semblables non désignées; les impressions sur fonds bleus, les plans d'architecture, les cartes géographiques, etc., et hydrographiques, nous avons cru que nous pourrions concéder aussi ces choses. On nous demanda si nous pourrions accorder les poudres à savon, le savon pulvérisé, et savons non désignés. Oui,

Sir WILFRID LAURIER.

nous avons pensé que la concession même de poudres à savon valait bien les avantages de la paix. Viennent ensuite les parfums, y compris les préparations pour la toilette (non alcooliques) savoir, huiles à cheveux—nous avons cru que nous pourrions concéder les huiles pour la chevelure—les poudres et eaux dentifrices, les pommades et autre préparations parfumées. Oui, nous avons pensé que nous pourrions aller jusque-là; voilà la reddition que nous avons faite. Lorsqu'on nous a demandé si nous concéderions les articles de table en porcelaine, en faïence blanche dure ou feldspathique—choses qui ne sont pas manufacturées dans notre pays—nous y avons consenti. Et les verres à carreau? On ne les manufacture pas au Canada; nous les avons accordés. Les ressorts et mouvements de montre? Oui, nous avons concédé cela. Il y a ensuite le cuir—le cuir dongola, de cordoue, de veau, de mouton, de chevreau ou chèvre, de kangarou, de l'alligator, et tout cuir ciré verni ou fini dont la préparation a dépassé le tannage. Oui, nous avons accordé cela vu que c'est la matière première de nos cordonniers. Et, enfin, on nous a demandé si nous accorderions les plumes et les articles en plumes, les imitations de fruits, de grain, de feuilles et fleurs pour l'ornementation des chapeaux.

Ces plumes et autres choses sont destinées à orner les chapeaux de dames canadiennes. Nous avons fait cette concession également. Telles sont les concessions que nous avons faites; cet abaissement des droits est effectué non pas pour le bénéfice exclusif des Etats-Unis, mais pour celui de tous les pays du monde.

Et maintenant, on me demande: Qu'obtenez-vous en retour de ces concessions? Je réponds: Nous obtenons la paix et le maintien de bons rapports avec nos voisins. Et à mon tour je demanderai aux honorables députés de la gauche: Le maintien de la paix et de rapports amicaux avec nos voisins ne vaut-il pas toutes les plumes et fleurs artificielles qui existent? Mais l'honorable député de Simcoe-nord (M. J. A. Currie) nous déclare: Les Américains cherchaient simplement à nous donner le change; ils n'étaient pas sincères. Il peut avoir raison, et d'autre part il peut fort bien se tromper. La situation était celle-ci, que si nous nous étions montrés peu conciliants envers eux, ils auraient pu nous payer de notre monnaie. Or, les Canadiens sont au nombre de sept millions, tandis que les Américains sont au nombre de quatre-vingt-dix millions. Nous n'avons cédé sur aucun point; nous avons fait des concessions qui ne sont d'aucune valeur, autant que je m'y connais; et en retour nous nous sommes assurés le bon vouloir de la population. Il est vrai qu'il n'y a pas réciproci-